



Agression pendant mon travail au Monoprix

Par Traktopelle

Bonjour,

Je travaille actuellement au Monoprix, au rayon boulangerie. J'ai aperçu des individus en train de voler et je les ai interpellés verbalement. Aucun vigile n'est intervenu.

Je me suis fait pousser violemment à plusieurs reprises par ces individus. À la suite de cela, j'ai fait une crise d'angoisse et je suis très stressé à l'idée de revenir travailler.

Mes responsables veulent que je revienne demain pour faire un point sur l'incident. Suis-je obligé de revenir demain ?

Est-ce que cet événement est considéré comme un accident du travail ?

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Par janus2

Suis-je obligé de revenir demain ?

Bonjour,

Si vous n'êtes ni en arrêt maladie, ni en congé, vous êtes bien tenu de vous présenter à votre poste.

Faire valoir votre droit de retrait me paraît difficile, il n'y a pas de danger immédiat, ce danger est passé.

Par Heniri

Hello !

Une telle agression est un accident du travail à déclarer par l'employeur.

Traktopelle si vous n'allez pas travailler vous serez en absence injustifiée. Consultez votre médecin au plus vite qui selon votre état vous fera un arrêt de travail accident du travail.

A+